



APPEL À L'ACTION LOCALE POUR LES MIGRANTS ET LES RÉFUGIÉS

Foire aux questions



En partenariat avec:



Comment puis-je rejoindre l'Appel à l'action locale ?

1. Signez la [Déclaration des maires de Marrakech](#) (pour les gouvernements locaux et régionaux) ou approuvez l'Appel à l'action locale (pour les organisations).
2. Soumettez votre ou vos actions [en ligne](#).

Combien de temps faut-il pour remplir le formulaire de l'Appel à l'action locale ?

Remplir le formulaire [en ligne](#) est simple et rapide et prendra environ 20 minutes, à condition d'avoir les informations prêtes à portée de main. Ce formulaire [Word](#) peut vous aider à préremplir les informations requises.

Puis-je soumettre plus d'une action ?

Oui, vous êtes vivement encouragé à le faire, et le formulaire de soumission en ligne vous le permettra !

Mon organisation souhaite rejoindre cet effort mais n'est pas un gouvernement local ou régional. Pouvons-nous participer ?

Oui, les organisations qui travaillent en partenariat avec les gouvernements locaux et régionaux peuvent également rejoindre l'Appel à l'action locale (par exemple, les associations nationales de municipalités, les réseaux de villes, les partenariats des Nations Unies avec les villes, etc.).

Tandis que les gouvernements locaux et régionaux sont invités à signer la [Déclaration des maires de Marrakech](#), les partenariats sont invités à diffuser des informations sur l'Appel à l'action locale auprès de leurs membres. En retour, les logos des organisations seront ajoutés aux supports de communication de l'Appel à l'action locale en tant que partenaires de soutien.

Dois-je créer un profil pour soumettre une action ?

Oui, cela nous permet de suivre le nombre d'actions soumises par votre gouvernement local ou régional. Le formulaire demandera également le nom de la personne soumettant, son adresse e-mail, la nature de l'organisation soumettant (gouvernement local ou régional ou partenaire), le pays de l'organisation, ainsi que des informations sur les processus politiques nationaux ou régionaux auxquels votre gouvernement / organisation a participé.

Puis-je faire une pause et continuer plus tard si je manque de temps ?

Oui, la création d'un profil vous permet également de faire une pause et de continuer ultérieurement, selon vos besoins.

Notre gouvernement local a déjà soumis une action via la plateforme en ligne, mais la personne chargée du profil a changé. Comment pouvons-nous accéder à notre profil ?

Veillez nous contacter à l'adresse cta@mayorsmechanism.org et nous vous accorderons l'accès à votre profil.

J'ai rempli le formulaire Word en espagnol ou en français, mais le formulaire en ligne n'est disponible qu'en anglais. Que dois-je faire ?

Pour le moment, notre site web n'est pas encore disponible en français et en espagnol ; cependant, vous pouvez soumettre vos réponses dans le formulaire en ligne en français et en espagnol. Nous effectuerons les traductions nécessaires en interne.

Mon pays n'a pas approuvé le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ni signé la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Puis-je quand même rejoindre l'Appel à l'action locale ?

Oui, ce processus vise à mettre en valeur la façon dont les actions locales et régionales conduisent la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM) et du Pacte mondial sur les réfugiés (GCR), y compris dans les pays qui n'ont pas approuvé les cadres mondiaux.

J'ai fait une erreur ! Que puis-je faire maintenant que j'ai soumis le formulaire ?

Une fois que vous avez soumis le formulaire, vous ne pourrez pas le modifier. Si vous souhaitez apporter des ajustements, veuillez envoyer un e-mail à cta@mayorsmechanism.org.

Une fois que j'ai soumis mon action, comment et où sera-t-elle mise en valeur ?

Votre action sera officiellement soumise à plusieurs plateformes des Nations Unies et des États membres, et sera activement présentée dans divers matériaux de l'Appel à l'action locale.

Les supports de présentation de l'Appel à l'action locale comprennent :

- Notre rapport annuel de localisation de l'Appel à l'action locale (pour l'édition 2022, cliquez [ici](#)) et le [référentiel](#) d'actions en ligne.
- Dans les comptes de médias sociaux des partenaires du Mécanisme des Maires.

Selon le groupe cible et le calendrier de votre action, celle-ci sera également soumise en votre nom aux plateformes suivantes :

- [Plateforme d'engagement du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières des Nations Unies](#) (nouvelles/actions en cours) ou [Répertoire des pratiques du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#) (actions conclues).
- [Plateforme d'engagement du Pacte mondial sur les réfugiés des Nations Unies](#) (nouvelles/actions en cours) ou [Plateforme des bonnes pratiques du Pacte mondial sur les réfugiés](#) (actions conclues).
- [Plateforme de partenariats du Forum mondial sur les migrations](#) et le développement dirigé par les États membres.
- Rapport du Groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux au Forum politique de haut niveau (sous réserve de leur examen).

Comment mon action peut-elle bénéficier d'une visibilité maximale ?

Deux critères influenceront la manière et l'endroit où votre action sera mise en valeur :

Groupe cible :

- Nous vous recommandons de soumettre des actions qui ciblent tous les groupes de personnes en mouvement, quel que soit leur statut (migrants, réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides). Cela serait conforme aux engagements pris dans la Déclaration des maires de Marrakech et garantira une mise en valeur maximale de votre action. Les actions qui ne ciblent que les migrants ne seront pas prises en compte dans les plateformes d'inventaire du Pacte mondial sur les réfugiés. De même, les actions qui ne ciblent que les réfugiés ne seront pas prises en compte dans les plateformes d'inventaire du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Échéancier de votre action :

- Les actions en cours et les actions qui n'ont pas encore commencé seront considérées comme des engagements envers les processus du Pacte mondial sur les migrations et du Pacte mondial sur les réfugiés.
- Les actions en cours peuvent également être considérées comme de bonnes pratiques à condition qu'il y ait suffisamment de données disponibles pour formuler des recommandations, tirer des enseignements et évaluer l'impact de l'action jusqu'à présent.
- Une fois qu'une action est terminée, elle ne sera considérée que comme une bonne pratique et restera dans les référentiels des bonnes pratiques du Pacte mondial sur les migrations et du Pacte mondial sur les réfugiés. Elle sera alors retirée des plateformes d'engagement.

Je souhaite soumettre une action qui a commencé avant décembre 2018. Est-ce possible ?

Nous encourageons à faire des contributions qui sont en cours ou nouvelles et qui contribuent au Pacte mondial sur les migrations (GCM) et au Pacte mondial sur les réfugiés (GCR), tous deux approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018. Nous accueillons donc favorablement les actions qui ont commencé à partir de 2019.

Combien de temps faut-il pour que mon action apparaisse en ligne ?

Il faut environ 2 semaines pour que votre action apparaisse dans le référentiel en ligne de l'Appel à l'action locale. Pour les plateformes d'engagement en ligne et les référentiels du GCM et du GCR, cela peut prendre jusqu'à 3 mois.

Je suis intéressé(e) à en apprendre davantage sur les politiques migratoires et de déplacement forcé, ainsi que sur les opportunités de diplomatie urbaine. Quelles opportunités d'apprentissage offre l'Appel à l'action locale ?

Une fois que vous avez soumis votre action :

- Vous serez inclus(e) dans notre liste de diffusion de l'Appel à l'action locale, grâce à laquelle vous recevrez des mises à jour régulières sur les processus mondiaux en matière de migration et de déplacement forcé, et vous serez invité(e) à participer à des activités d'apprentissage par les pairs et de renforcement des capacités. Ces mises à jour seront également disponibles sur le site web de l'Appel à l'action locale et sur les réseaux sociaux.
- Vous serez également inclus(e) dans les prochains envois concernant les prochaines itérations du [Fonds mondial des villes pour les migrants et les réfugiés](#).
- Vous aurez également la possibilité de suivre le [cours en ligne massif et ouvert](#) (MOOC) intitulé "Localiser les Pactes Mondiaux sur la Migration et les Réfugiés : Action Territoriale sur la Mobilité Humaine", où vous pourrez apprendre le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans la gestion des migrations et des déplacements. Vous découvrirez ce que font les autres et comment votre action contribue à atteindre les objectifs mondiaux. Des podcasts, des vidéos animées, des jeux et des questionnaires vous guideront à travers les différents chapitres de ce cours, disponibles en [anglais](#), [français](#) et [espagnol](#).
- Vous aurez aussi la possibilité d'indiquer votre intérêt à participer au processus [d'Indicateurs de Gouvernance de la Migration Locale](#) de l'OIM, outil qui offre l'opportunité de porter un regard introspectif sur les politiques, les programmes et les structures mis en place par votre gouvernement local pour gérer la migration.

Quels sont les 8 objectifs prioritaires de l'Appel à l'action locale ?

Pour relier le GCM et le GCR à la Déclaration des maires de Marrakech, le Mécanisme des maires a identifié 8 objectifs prioritaires qui relient la Déclaration à des sections spécifiques du GCM et du GCR, ainsi qu'à l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Comment décider sous quel objectif prioritaire mon action se situe ?

Les gouvernements locaux et régionaux sont invités à cocher plusieurs cases si leur action correspond à plusieurs domaines prioritaires. Nous recommandons de ne cocher pas plus de trois cases par action. Si vous souhaitez voir ce que d'autres ont soumis pour chaque domaine prioritaire, jetez un coup d'œil [ici](#).

L'aperçu ci-dessous donne des orientations supplémentaires sur le type d'actions correspondant à chaque priorité, ainsi qu'un exemple d'actions existantes des gouvernements locaux et régionaux pour chaque priorité.



1. Améliorer la gouvernance locale des migrations et la protection contre les déplacements forcés

Objectifs du GCM : 23

Domaines d'action du GCR : Para 17-19 ; para 33-34 ; Domaine d'intérêt : Partage des responsabilités

Engagements en matière des ODD : Objectif 17

Type d'actions : Des actions visant à améliorer les cadres institutionnels et les capacités des gouvernements locaux et régionaux, ainsi qu'à améliorer la cohérence des politiques verticales et horizontales au niveau local. Il s'agit également d'actions visant à faciliter la collaboration des parties prenantes et l'accès aux données au niveau local.

Exemple : Avec le premier Plan municipal des politiques pour la population immigrée, São Paulo s'est engagée à entreprendre 80 actions de 2021 à 2024 afin de réaliser le GCM et le GCR de manière coordonnée. Le plan a été élaboré avec la participation sociale directe des migrants et des réfugiés, conformément au cadre politique novateur de la ville. (Plus d'infos [ici](#)).



2. Réduire au minimum les facteurs de déplacement forcé, y compris le changement climatique et les facteurs environnementaux

Objectifs du GCM : 23

Domaines d'action du GCR : Para 17-19 ; para 33-34 ; Domaine d'intérêt : Partage des responsabilités

Engagements en matière des ODD : Objectif 17

Type d'actions : Des actions visant à promouvoir une action climatique inclusive qui soit équitable et bénéfique pour tous, y compris les migrants et les réfugiés. Cela peut inclure des actions visant à permettre une planification urbaine et une préparation aux impacts liés au climat sur la mobilité humaine, à favoriser l'inclusion des migrants et des réfugiés dans la transition écologique, à aider à la relocalisation volontaire des personnes vulnérables aux changements climatiques et à fournir un soutien à la génération de revenus pour ceux qui ont été déplacés de force en raison des changements climatiques.

Exemple : L'Assemblée métropolitaine d'Accra (AMA) s'est engagée à réduire les vulnérabilités des migrants aux changements climatiques en collectant des données sur leur présence dans l'économie informelle de la ville, en renforçant la résilience de cette économie aux impacts des changements climatiques, et en améliorant les conditions de travail des migrants travaillant dans la gestion informelle des déchets. Le projet collectera des données, fournira un soutien financier et générera des infrastructures conformément au plan d'action climatique de la ville. (Plus d'infos [ici](#)).



3. Protéger les personnes les plus vulnérables

Objectifs du GCM : 23

Domaines d'action du GCR : Para 17-19 ; para 33-34 ; Domaine d'intérêt : Partage des responsabilités

Engagements en matière des ODD : Objectif 17

Type d'actions : Des actions visant à promouvoir et à protéger les droits des migrants et des réfugiés confrontés à des situations de vulnérabilité découlant des circonstances dans lesquelles ils voyagent, tels que les enfants et les femmes, les membres de minorités ethniques et religieuses, les victimes de violence, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes discriminées pour quelque raison que ce soit, les peuples autochtones, les travailleurs confrontés à l'exploitation et aux abus, les travailleurs domestiques, les victimes de la traite des personnes, etc. Les actions peuvent inclure la fourniture d'une aide juridique et

d'informations, la facilitation de la tutelle des enfants non accompagnés, la mise en place de zones sécurisées pour signaler les crimes et des mécanismes de protection des migrants et des réfugiés contre l'exploitation.

Exemple : Pour réduire les vulnérabilités des jeunes migrants, FAMSI (Asociación Fondo Andaluz De Municipios Para La Solidaridad Internacional) s'est engagée à aider les municipalités d'Andalousie grâce au projet EMBRACIN. Avec le soutien de six professionnels de différentes disciplines : médecine, droit, travail social, interprétation linguistique, enseignement et psychologie, le projet met en place un modèle complet pour leur accueil et leur protection. (Plus d'infos [ici](#)).



4. Fournir un accès aux infrastructures urbaines, aux services sociaux et à l'éducation, indépendamment du statut

Objectifs du GCM : 23

Domaines d'action du GCR : Para 17-19 ; para 33-34 ; Domaine d'intérêt : Partage des responsabilités

Engagements en matière des ODD : Objectif 17

Type d'actions : Des actions visant à garantir l'accès non discriminatoire des migrants et des réfugiés aux services, quel que soit leur statut migratoire. Les actions peuvent inclure l'extension des services locaux existants pour qu'ils soient accessibles aux migrants indépendamment de leur statut, ainsi que la mise en place d'un guichet unique pour les services et l'introduction de mécanismes de référence et d'initiatives de sensibilisation sur les services disponibles.

Exemple : La Ville de Montréal s'est engagée à garantir l'accessibilité de ses services à tous les migrants, indépendamment de leur statut, qui résident sur son territoire. La ville a créé un outil concret : une carte d'identification qui leur permet d'accéder, entre autres, à la vaccination contre la Covid-19, aux banques alimentaires et aux services bancaires, sans craindre d'être expulsés. (Plus d'infos [ici](#)).



5. Réaliser l'inclusion socio-économique

Objectifs du GCM : 23

Domaines d'action du GCR : Para 17-19 ; para 33-34 ; Domaine d'intérêt : Partage des responsabilités

Engagements en matière des ODD : Objectif 17

Type d'actions : Les actions peuvent inclure des initiatives visant à garantir la participation des migrants et des réfugiés à l'élaboration des politiques locales, ainsi que des actions visant à faciliter la participation spatiale, sociale, économique et culturelle des migrants et des réfugiés, par exemple en autonomisant les migrants et les réfugiés pour trouver du travail, créer une entreprise et participer aux festivités culturelles locales.

Exemple : La Ville de Boston s'est engagée à développer un programme pilote qui offre une formation, un accompagnement professionnel et un stage de trois mois dans des hôpitaux locaux aux professionnels immigrants d'Afrique et des Caraïbes ayant des compétences dans le domaine de la santé, surmontant ainsi les obstacles administratifs auxquels les migrants sont souvent confrontés lorsqu'ils cherchent un emploi dans cette industrie. (Plus d'infos [ici](#)).



6. Éliminer toutes les formes de discrimination et promouvoir un discours public fondé sur des preuves

Objectifs du GCM : 23

Domaines d'action du GCR : Para 17-19 ; para 33-34 ; Domaine d'intérêt : Partage des responsabilités

Engagements en matière des ODD : Objectif 17

Type d'actions : Les actions visent à prévenir, dénoncer et agir contre le racisme, la xénophobie et les autres formes de discrimination à l'encontre des migrants, des réfugiés et des membres de la diaspora, ainsi qu'à sensibiliser aux avantages de la migration et/ou à favoriser la cohésion communautaire.

Exemple : La Ville de Nador a contribué au développement de villes sociales et durables en promouvant un discours réaliste et équitable sur la migration. Leur action encourage les dialogues dans les écoles sur les principes du vivre ensemble, de l'inclusion et de l'interculturalité, en ciblant les causes profondes de la discrimination et de l'exclusion, dans le but de promouvoir un nouveau récit centré sur les personnes en ce qui concerne la mobilité humaine. (Plus d'informations [ici](#)).



7. Soutenir l'accueil et promouvoir les initiatives de parrainage communautaire

Objectifs du GCM : 23

Domaines d'action du GCR : Para 17-19 ; para 33-34 ; Domaine d'intérêt : Partage des responsabilités

Engagements en matière des ODD : Objectif 17

Type d'actions : Les actions visent à fournir des solutions locales pour l'accueil des migrants et des réfugiés, telles que le renforcement de l'infrastructure d'accueil, l'offre de services spécifiques et dédiés aux migrants et réfugiés particulièrement vulnérables, tels que les enfants ; la coordination des bénévoles locaux et l'accès à un hébergement pour les nouveaux arrivants migrants et réfugiés.

Exemple : La Ville de Braga s'est engagée à accueillir les enfants et leurs familles et à leur fournir immédiatement le soutien et l'assistance dont ils ont besoin, sans discrimination, tout en renforçant les capacités locales pour accueillir, soutenir, inclure et protéger les enfants et les jeunes en fonction de leurs besoins et vulnérabilités évolutifs. Braga s'engage à accueillir des enfants et des familles réfugiés dans leurs foyers, leurs écoles et leurs communautés. Alors que les familles fuyant l'Ukraine ont le droit à la protection et à la possibilité de choisir où elles restent, les gouvernements locaux et régionaux en Europe ont accueilli environ 2 millions d'enfants dans leurs villes et leurs villages. (Plus d'infos [ici](#)).



8. S'engager dans des partenariats régionaux et multilatéraux et renforcer la coopération entre les villes

Objectifs du GCM : 23

Domaines d'action du GCR : Para 17-19 ; para 33-34 ; Domaine d'intérêt : Partage des responsabilités

Engagements en matière des ODD : Objectif 17

Type d'actions : Les actions visent à renforcer la collaboration entre les gouvernements locaux et régionaux, à établir des liens entre les gouvernements locaux et d'autres niveaux de gouvernement/organismes multilatéraux, ou à mettre en œuvre des programmes ville à ville dans le but de partager des connaissances et des meilleures pratiques et de poursuivre la diplomatie urbaine et la défense commune.

Exemple : Les villes de Freetown et Milan se sont engagées à travailler ensemble pour changer le discours sur la migration, en mettant en évidence les opportunités que la connexion entre les cultures et les personnes peut apporter aux villes en Afrique et en Europe, ainsi que la contribution essentielle des migrants aux économies et aux sociétés. Les villes partenaires s'efforcent de créer des opportunités d'échange et de collaboration entre leurs industries de la mode et leurs communautés créatives, par le biais d'échanges de compétences entre les designers et de partenariats entre les fabricants, afin de mieux soutenir le développement des entreprises locales et les investissements. (Plus d'infos [ici](#)).

J'ai encore des questions ! Que puis-je faire ?

Veuillez nous écrire à cta@mayorsmechanism.org et nous entrerons en contact avec vous.